

Le 112^e Congrès vous invite à découvrir le Notariat d'ailleurs: Afrique



Interview

le notariat

à l'international



M^e Régine DOOH COLLINS
Présidente Honoraire
de la Chambre des
Notaires du Cameroun
Vice Présidente de l'UINL
pour l'Afrique

L'Afrique est un continent en croissance, comment le Notariat Africain s'inscrit-il dans ce développement ?

Le Notariat africain a pris la pleine mesure du développement du continent et ne ménage pas ses efforts pour accompagner la croissance qui en découle au travers de nombreuses actions : l'accompagnement législatif par l'émission de propositions en direction des États ou des Communautés Économiques Régionales, la présence active des Notaires Africains dans les enceintes de réflexion sur l'amélioration du droit des Affaires en Afrique, leur forte implication dans l'élaboration des politiques foncières et la révision des régimes fonciers, le recyclage permanent des Notaires par le biais des Universités du Notariat Africain et autres séminaires de formation, afin que l'authenticité demeure, malgré l'environnement concurrentiel, le meilleur outil de mise en œuvre de la sécurité juridique.

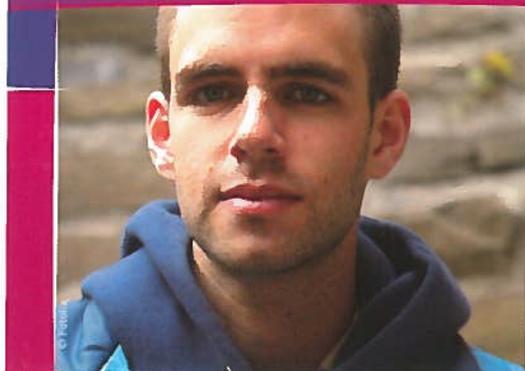
La confrontation des systèmes juridiques : Common Law/Droit continental est-elle présente en Afrique ?

L'Afrique se caractérise par la coexistence de plusieurs systèmes juridiques : Common Law, Droit continental, Droit musulman, Droit traditionnel ou coutumier. Il est donc normal que des confrontations surviennent lors de l'élaboration de textes de lois embrassant plus les traits d'un système juridique qu'un autre. Une parfaite illustration nous est donnée par le projet d'acte uniforme sur le droit des contrats initié par l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA), qui souffre d'une absence de compromis entre la Common Law et le Droit continental. En réalité, au lieu de se focaliser sur les points de divergences voire la confrontation, il est de loin préférable d'insister sur les convergences entre les différents systèmes juridiques.

Vous êtes membre de l'Association du Notariat Francophone. La Francophonie est-elle une valeur d'avenir ?

Les notaires francophones sont unis par la langue, l'histoire et la culture juridique. Et c'est justement ces éléments et la volonté d'agir ensemble hier, aujourd'hui et plus encore demain qui donne à la Francophonie toute son importance. Elle concourt indéniablement au renforcement des liens entre les notaires francophones en vue d'une meilleure coopération transfrontalière et un échange fructueux sur des points communs (titrement simplifié, actes d'état civil etc.)

Savez-vous qui a préparé la mallette du congressiste ?



Depuis plus de 10 ans, votre Congrès offre chaque année une belle occasion pour quatre anciens de participer à l'événement en préparant votre mallette. Dans l'article premier des statuts, Apprentis d'Auteuil s'engage à aider et soutenir dans la vie ceux que la fondation a instruit et formé, et à maintenir avec eux et entre eux des liens de confiance et d'amitié. Grâce à leur soutien, nos bienfaiteurs nous permettent d'accueillir plus de 24 000 enfants en difficulté dans plus de 200 établissements et d'accompagner 5 000 familles fragilisées. Ils peuvent ainsi envisager l'avenir avec confiance.

Pour toute information, contactez **Kristiaan Tokka, Directeur Libéralités**, au 01 44 14 76 20 ou successions-donations@apprentis-auteuil.org

STAND 87 bis



Fondation reconnue d'utilité
publique depuis 1929
Fondation abritante depuis 2009

Apprentis d'Auteuil
40, rue Jean de La Fontaine
75016 Paris
www.apprentis-auteuil.org

